

République française
Département de la MANCHE
Arrondissement de COUTANCES
Canton de QUETTREVILLE SUR SIENNE
Commune de Quettreville sur Sienne

ALIENATION DE CHEMIN RURAL

ENQUETE PUBLIQUE

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération en date du 10 mars 2021 n°2021-031, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure d'aliénation d'un chemin rural situé lieudit « La Duvaldière » Guehebert, le long des parcelles cadastrées 223 section A numéros 341, 343 et 287 ; de 132 ml et d'une contenance d'environ 830 m².

Le chemin rural à aliéner

Il appartient au domaine privé de la commune déléguée de GUEHEBERT, n'a jamais été classé dans le domaine public communal.

-Il ne satisfait plus des intérêts généraux, n'est pas inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

-L'état de la voie ne permet plus la circulation normale.

La cession à un tiers peut donc être envisagée.

EN CONCLUSION

Le chemin rural situé lieudit « La Duvaldière » Guehebert doit être borné, après l'enquête publique autorisant l'aliénation du chemin.

A QUETTREVILLE SUR SIENNE le 13 juillet 2021

Le maire

Guy GEYELIN

Par délégation
1er Adjoint
Pascal OUIIN





ARRETE DU MAIRE

Arrêté municipal d'enquête publique pour l'aliénation et la désignation d'un enquêteur

Le Maire de la commune de Quettreville-sur-Sienne,

Vu les articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime

Vu les articles R161-25 à 161-27 du code rural et de la pêche maritime

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2021 n°2021-031 actant le principe de la vente du chemin rural situé à Guehebert lieudit « La Duvaldière » suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé.

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique.

ARRETE :

Article 1 : Objet, date et durée de l'enquête publique

Le projet relatif au chemin rural situé à Guehebert « La Duvaldière » consistant à l'aliénation du chemin, est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours.

Du mercredi 29 septembre 2021 au 13 octobre 2021 inclus

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Eric LASSERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

Mairie Commune déléguée de Guéhébert

7 le Bourg

-Le mercredi 29 septembre 2021 de 14h30 à 16h30

-Le mercredi 13 octobre 2021 de 14h30 à 16h30

Article 3 : Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation et une appréciation sommaire des dépenses

Article 4 : Observations du public

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Guehebert du mercredi 29 septembre 2021 au mercredi 13 octobre 2021 pendant toute la durée de l'enquête afin que

chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête. Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le 13 octobre 2021, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») :

A l'attention de M Lasseron, Commissaire Enquêteur
Mairie de Quettreville sur sienne
17 rue du Mont Saint Michel
50660 Quettreville sur sienne

Article 5 : Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie déléguée de Guéhébert au moins 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural « La Duvaldière » et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'accomplissement de ses formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Quettreville sur sienne fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 6 : Clôture de l'enquête

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Décision intervenant au terme de l'enquête

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à M le Préfet de la Manche pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

Article 8 : Voie de recours

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Fait à Quettreville-sur-Sienne, le 13 juillet 2021

Le Maire,
Guy GEYELIN

Par délégation
1er Adjoint
Pascal OUIN



Département :
MANCHE

Commune :
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

Section : A
Feuille : 223 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 18/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE COUTANCES
13 RUE ELEONOR DAUBREE 50208
50208 COUTANCES CEDEX
tél. 02 33 76 66 46 -fax
RDV sur impots.gouv.fr dans votre espace
sécurisé

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

132 m l
N 830 m².

